

Postulat

N° : 267

Pour une politique des crèches attractive

Le groupe PDC-JDC a pris connaissance du tarif de référence des crèches adopté en octobre dernier par le Gouvernement. Ce tarif, qui a été mis en consultation en été 2006 par le Département de la Santé des Affaires sociales et de la Police, prend en compte les remarques essentielles concernant les montants minimaux et maximaux, ainsi que la problématique des repas de midi, tout en retenant un degré d'autofinancement des coûts des crèches entre 25 et 30 % par les parents.

Ce nouveau tarif met fin aux fortes disparités des différents tarifs locaux en vigueur. Le groupe PDC-JDC constate que le tarif cantonal prévu est défavorable à la classe moyenne dans un trop grand nombre de cas en comparaison avec la situation actuelle.

C'est pourquoi le groupe PDC-JDC demande au Gouvernement d'étudier un nouveau scénario pour trouver une solution à ce problème.

Ce scénario doit permettre de définir une meilleure progressivité qui évite les augmentations massives pour les niveaux salariaux situés entre fr. 5'000.- et fr. 10'000.-, qui assument une part prépondérante de l'autofinancement des crèches. Il devrait prendre en compte les éléments suivants :

- planification progressive de la mise en œuvre de l'arrêté,
- réduction significative doit être accordée aux familles de plus d'un enfant,
- introduction d'un tarif à l'heure,
- réduction des coûts salariaux des crèches par le recours accru à du personnel auxiliaire non diplômé, à des taux et conditions à définir,
- accroissement du nombre d'enfants admis au sein de chaque groupe,
- gestion cantonalisée ou au moins regroupée, éventuellement par enveloppes financières.

Il s'agit d'harmoniser les dix-huit structures tarifaires actuellement en vigueur, mais également de maîtriser les coûts des différentes institutions.

Toute autre solution incluant éventuellement un co-financement ou un partenariat public-privé devrait aussi faire l'objet de l'étude gouvernementale. Une autre piste pourrait consister à intervenir au niveau des allocations familiales en les augmentant significativement, ce qui permettrait aux parents de payer la crèche ou de financer une autre solution de garde. Cette solution pourrait encourager les mamans qui le souhaitent à rester à la maison pour y exercer un des plus beaux métiers.

Il s'agirait par là de profiler le Canton du Jura comme résolument avant-gardiste en matière de politique familiale.

En tout état de cause, le Gouvernement est invité à geler l'entrée en vigueur du tarif du 3 octobre 2007 jusqu'à la fin de l'étude.

Delémont, le 21 novembre 2007

Pour le Groupe PDC-JDC
Gabriel Willemin